

# I. Rendre les transports en commun plus attractifs

## Diagnostic

Les transports en commun constituent une alternative essentielle aux modes individuels motorisés.

Leur attractivité est un levier pour inciter au report modal des utilisateurs de la voiture particulière, habitants, salariés ou visiteurs de l'agglomération, tout en assurant un service de qualité pour les utilisateurs actuels.

Afin de garantir à l'ensemble de la population du territoire un accès aux transports en communs, ceux-ci seront adaptés pour répondre à l'ensemble des besoins de mobilités identifiés au sein de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

L'amélioration de l'attractivité des transports en commun passe notamment par une amélioration des temps de parcours et de la fiabilité du service, par une desserte plus adaptée aux besoins, par la mise en place d'une meilleure information, par une gestion performante des correspondances entre les modes. Les transports en commun seront d'autant plus efficaces qu'ils s'adapteront à la ville, mais aussi que la ville s'adaptera à eux.



## Liste des objectifs

*Pôle de Massy-Palaiseau © CPS-Alain BEGEURIE*

- 1.1 Renforcer l'offre du réseau de bus sur le territoire de l'agglomération
- 1.2 Optimiser le réseau de bus sur le territoire de l'agglomération
- 1.3 Aménager des pôles d'échanges multimodaux qualitatifs
- 1.4 Soutenir les projets structurants
- 1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération
- 1.6 Continuer la mise en accessibilité des transports en commun
- 1.7 Soutenir les plans de déplacements

# I. Rendre les transports en commun plus attractifs

## 1.7 Soutenir les plans de déplacements

### Constat

Compte tenu de la proportion importante que représentent les déplacements liés au travail sur le territoire de l'agglomération, la mise en place de plans de déplacements à l'échelle d'une entreprise (PDE), de plusieurs entreprises (PDIE), d'une administration (PDA) ou d'un établissement scolaire (PDES) constitue un levier pour modifier les habitudes de déplacement. De nombreuses entreprises sur le territoire n'ont pas encore mis en place de PDE. D'autre part, il existe sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay plusieurs zones d'activités regroupant de nombreuses entreprises, qui pourraient bénéficier de PDIE permettant de mutualiser les moyens et les actions pour le transport des salariés.

### Objectifs

- Augmenter le nombre d'entreprises membres des démarches PDIE
- Elargir la démarche à d'autres acteurs : administrations, établissements scolaires

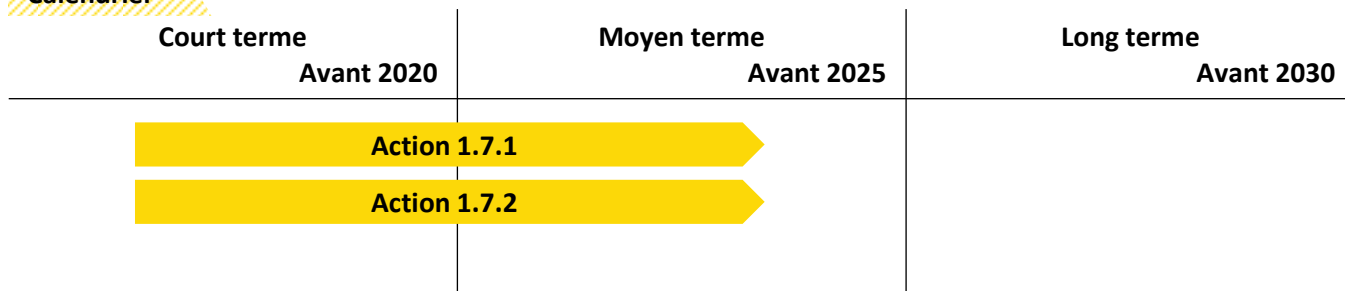
### Critères d'évaluation

- Nombre de PDIE mis en place
- Nombre d'écoles participant à la mise en place de PDES

### Liste des actions

- 1.7.1** Contribuer aux Plans de Déplacements Inter Entreprises (anciens et nouveaux)
- 1.7.2** Accompagner le développement des Plans de Déplacement Etablissements Scolaires

### Calendrier



# I. Rendre les transports en commun plus attractifs

## 1.7 Soutenir les plans de déplacements

### Action 1.7.1 Contribuer aux Plans de Déplacements Inter Entreprises (anciens et nouveaux)

**Acteur** : Communauté d'agglomération Paris-Saclay

**Partenaires** : Île-de-France Mobilités, entreprises, associations d'entreprises, Club Mobilité Capitale, dispositif Pro'Mobilité

**Coût** : coût de fonctionnement

**Calendrier** : moyen terme

**Constat** : Certaines entreprises du territoire n'ont pas développé de PDIE, tandis que d'autres ont amorcé des démarches en ce sens, notamment sur le plateau de Saclay et dans le secteur de Courtabœuf.

**Solution proposée** : Accompagner ces entreprises dans le lancement et la poursuite de leurs PDIE

Les déplacements liés au travail représentent une part non négligeable des déplacements et des distances parcourues en Île-de-France (EGT de 2010). Agir sur les mobilités liées au travail est donc un enjeu fort. Les démarches de plans de déplacements d'entreprises (PDE), d'administrations (PDA) ou inter-entreprises (PDIE) permettent l'analyse et l'optimisation des déplacements générés par un établissement ou un parc d'activités, notamment en orientant les pratiques de mobilité vers des alternatives à l'autosolisme.

Le lancement du Plan Local de Déplacements permettra de faire le bilan des démarches existantes sur le territoire et de mettre en place une stratégie visant à appuyer ces démarches et encourager de nouvelles structures à s'engager. L'objectif est de renforcer le lien entre les entreprises, qui sont généralement d'importants générateurs de trafic, et la collectivité concernant la politique de mobilité développée.

Les actions menées en faveur des plans de déplacements d'entreprises et d'administrations seront poursuivies. L'élaboration de PDE ou PDA est obligatoire pour les établissements grands générateurs de trafic, équivalents aux établissements dont le nombre d'utilisateurs de la voiture particulière est supérieur à 700 (Arrêté 2008-1926-1 du 30 octobre 2008). L'objectif est que ces entreprises et administrations se dotent d'un PDE ou PDA pour inscrire les déplacements liés au travail dans la mobilité durable et développer les alternatives à la voiture particulière.

Le territoire de l'agglomération accueille plusieurs zones d'activités regroupant de nombreuses entreprises. Ces zones pourraient bénéficier de PDIE qui permettent de mutualiser les actions et les moyens d'actions relatifs au transport des salariés. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay soutiendra le développement de nouveaux PDIE sur le territoire, ainsi que l'actualisation des PDIE existants. L'agglomération accompagnera également la mise en œuvre des PDIE sur le territoire.

L'élaboration des PDIE se réalise en 4 étapes :

- Réalisation d'un diagnostic détaillé ;
- Elaboration d'un plan d'actions ;
- Mise en œuvre du plan d'actions et organisation des ateliers thématiques
- Bilan annuel et suivi des actions mises en œuvre.

La communauté d'agglomération devra veiller à la mise en œuvre des PDIE. Un dialogue doit être poursuivi avec les entreprises, afin de mettre en œuvre conjointement des actions relatives aux transports correspondant aux besoins des salariés. D'autre part, un accompagnement peut être proposé à toutes les entreprises souhaitant être partie prenante des démarches PDIE. En particulier, la mise en place de conseils en mobilités permettra de promouvoir les modes alternatifs à la voiture particulière : autopartage, covoiturage, transport en commun, vélo et marche à pied.

# I. Rendre les transports en commun plus attractifs

## 1.7 Soutenir les plans de déplacements

### Action 1.7.1 Contribuer aux Plans de Déplacements Inter Entreprises (anciens et nouveaux) (suite)

Des ateliers PDIE pourront être organisés dans les entreprises pour présenter aux salariés les alternatives à la voiture particulière qui s'offrent à eux : réseaux de bus, pistes cyclables, cheminements piétons... Les dispositifs d'animation et d'échanges d'informations et d'expériences doivent être confortés. Une communication peut aussi être mise en place au sein des entreprises pour valoriser les actions transports de la Communauté d'agglomération.

Enfin, un bilan annuel des actions mises en œuvre doit être réalisé pour chaque entreprise ou groupement d'entreprises.

#### Données nécessaires :

- Recensement des démarches de plans de déplacements engagées ou en cours de réalisation et la liste des actions mises en place dans le cadre de ces plans (Source : entreprises, EPCI, communes, chargés de mission mobilité, Pro'Mobilité)
- Liste des établissements assujettis à la réalisation d'un plan de déplacements (Source : DRIEE)
- Localisation, caractérisation des entreprises et administrations majeures (en nombre de salariés) et des zones d'activités (Source : EPCI, communes, CCI)
- Parts modales des déplacements domicile-travail : comparaison aux moyennes régionales, départementales ou de territoires comparables (données INSEE)
- Recensement des structures portant du conseil en mobilité et/ou hébergeant un chargé de mission mobilité (Source Pro'Mobilité)

#### Les actions proposées :

- Définir une stratégie de développement et de déploiement de plans de déplacements sur le territoire : hiérarchisation des structures (structures assujetties à l'obligation de plan de déplacements par le PPA, futures implantations d'établissements, agrandissements,...), identification des secteurs où un accompagnement des salariés est à privilégier (faible desserte en transports collectifs, arrivée d'une nouvelle infrastructure,...)
- S'appuyer sur les outils mis à disposition par le réseau Pro'Mobilité et participer aux différents événements d'échanges de bonnes pratiques (Club Mobilité Capitale, Rencontres des écomobilités...)
- Définir des actions d'animation et d'accompagnement des démarches engagées et de sensibilisation pour les établissements non engagés
- Réaliser le plan de déplacements interne de l'intercommunalité et le cas échéant son intégration dans un PDIE
- Evaluer la nécessité de créer un poste de chargé de mission pour inciter à la réalisation de plans de déplacements et accompagner leur mise en œuvre.

# I. Rendre les transports en commun plus attractifs

## 1.7 Soutenir les plans de déplacements

### Action 1.7.2 Accompagner le développement des Plans de Déplacement Etablissements Scolaires

**Acteur :** Communauté d'agglomération Paris-Saclay

**Partenaires :** Île-de-France Mobilités, établissements scolaires

**Coût :** coût de fonctionnement

**Calendrier :** moyen terme

**Constat :** De nombreux élèves se rendent dans leur établissement scolaire en voiture ou en deux-roues motorisés. Il s'agit à moyen terme de faire baisser le taux de motorisation pour les déplacements scolaires.

**Solution proposée :** Encourager le développement des plans de déplacement des établissements scolaires (PDES), sensibiliser et encourager les enfants et les parents à utiliser les modes alternatifs à la voiture pour se rendre à leur établissement scolaire

Apprendre à se déplacer et utiliser les modes de déplacement les plus durables commence dès le plus jeune âge. Les démarches de plan de déplacements d'établissements scolaires (PDES) permettent de développer des actions spécifiques et adaptées à chaque âge. Les PDES peuvent être mis en place par des établissements du primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

En outre, les actions pourront également bénéficier aux parents et les inciter à un changement de leurs propres comportements de mobilité.

Le lancement du Plan Local de Déplacements permet de faire le bilan des démarches existantes, d'identifier les acteurs déjà actifs sur ces thématiques sur le territoire et de mettre en place une stratégie visant à appuyer ces démarches et encourager de nouvelles actions.

#### Les actions proposées :

- Elaborer une stratégie de déploiement des PDES à l'échelle du territoire : identifier les établissements où un accompagnement est à privilégier (projet de nouvelle infrastructure, implantation d'un nouvel établissement,...)
- Définir un programme d'actions pour inciter et accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de déplacements : actions de sensibilisation en lien avec le programme pédagogique des établissements, communication
- Programmer la réalisation d'aménagements (voirie, espaces publics, offre en stationnement pour les vélos) aux abords des établissements scolaires du territoire,
- Identifier la nécessité de mobiliser des ressources internes pour animer et mettre en œuvre des actions en relation avec les établissements scolaires
- Intégrer le Réseau régional « Partenaires pour l'écomobilité de l'école à l'université (PEEU) » animé par l'ARENE, l'ADEME et la Région Île-de-France pour bénéficier d'outils d'accompagnement dans la mise en œuvre des actions d'écomobilité scolaire, recevoir des formations ou échanger avec d'autres porteurs de projets pour bénéficier de leur retour d'expérience.